

STATUTS DES PERSONNELS TITULAIRES CH ET CHU

Pr Jean-Pierre Pruvo, CHU Lille

Pr Alain Rahmouni, CHU Henri Mondor, Créteil

Praticien Hospitalier

- CNG gère les carrières des médecins H et HU
- Nomination par directeur du CNG (auparavant MS)
- En vue de cette nomination, le directeur CH/CHU propose au directeur du CNG le candidat sur proposition exclusive du chef de pôle

Praticien hospitalier

- Concours
- Obligation de service : 10 plages/sem (samedi jour ouvré) dont la durée n'est pas définie
- **Inclus** les gardes dans temps de travail (indemnisées en plus pour travail nuit à 250 euros et cotisations retraites ce qui est différent des HU)
- La demi-journée n'est pas définie en heure ou activité: la durée légale est de 35h sans RTT, de 39h avec 20j de RTT, de 48h avec 20j de RTT+plages additionnelles
- Europe:
 - Les médecins sont limités à 48h/semaine moyenné sur 4 mois
 - Interdiction de travailler plus de 24h d'affilée
- Les RTT ne sont accessibles que si 10 demi-journées effectuées et limitées à 20j/an qui peuvent être rémunérées, compte épargne-temps etc

Praticien hospitalier

- Peuvent accéder à toutes fonctions
- Statuts: le soin mais aussi enseignement recherche et qualité
- Prime de service public exclusif (500 euros/mois) si pas d'activité libérale
- Activité libérale: 2 demi-journées/sem
- Grille salaire bruts: 50 000 euros (1° echelon) à 90 000 euros (13° echelon > 20 ans) à l'ancienneté
- Pas de système d'évaluation
- Fonctionnaire territorial mais pas fonctionnaire d'Etat

Rémunérations

PH Temps partiel				PH Temps plein	
Salaire brut annuel	Salaire brut mensuel	Echelons	Durée	Salaire brut annuel	Salaire brut mensuel
29 153,49 €	2 429 €	1er échelon	1 an	48 978,59 €	4 082 €
29 648,23 €	2 471 €	2e échelon	1 an	49 809,80 €	4 151 €
30 341,12 €	2 528 €	3e échelon	2 ans	50 973,83 €	4 248 €
31 132,75 €	2 594 €	4e échelon	2 ans	52 303,80 €	4 359 €
32 518,20 €	2 710 €	5e échelon	2 ans	54 631,40 €	4 553 €
34 794,42 €	2 900 €	6e échelon	2 ans	58 455,45 €	4 871 €
37 268,47 €	3 106 €	7e échelon	2 ans	62 611,95 €	5 218 €
38 456,00 €	3 205 €	8e échelon	2 ans	64 607,04 €	5 384 €
39 841,45 €	3 320 €	9e échelon	2 ans	66 934,63 €	5 578 €
42 810,36 €	3 568 €	10e échelon	2 ans	71 922,46 €	5 994 €
44 591,72 €	3 716 €	11e échelon	2 ans	74 915,21 €	6 243 €
50 695,12 €	4 225 €	12e échelon	4 ans	85 169,09 €	7 097 €
52 939,34 €	4 412 €	13e échelon		88 939,41 €	7 412 €

Indemnité de service public exclusif : 487,49 €

Prime multisite : 415,86 €

Congés annuels 25 jours

Congés formation 15 jours

RTT 20 jours

Congés maladie Salaire complet pendant les 3 premiers mois et salaire réduit de moitié pendant les 9 mois suivants

Congés longue maladie Salaire complet pendant 1 an et salaire réduit de moitié pendant les 2 années suivantes

MCU-PH et PU-PH (total 5500 dont environ 200 en radiodiagnostic)

- Mission: recherche+++ et enseignement et soins
- Fonctionnaires d'Etat de rang A: recrutement par université et salaire par université (identique à tous les professeurs d'U): ne sont pas des employés de l'hôpital dont ils ne recoivent que des émoluments (sans retraite)
- Ils assurent leurs missions Soins, Enseignement, Recherche (indissociables) « comme ils l'entendent » et sans limitation de durée de temps de travail et sans RTT sauf obligation de limites pour soin

MCU-PH et PU-PH

- Candidature proposée au Doyen, commission mixte H-U entre janvier et mars année n
- Localement, les disciplines sont en concurrence
- Nécessité These de Science et publications rang A (ou B) nombre variable selon facultés: au moins 4 en 1^o auteur et minimum de 200 points SIGAPS pour MCU-PH et 500 pour PU-PH
- Classement par conseil de gestion en octobre année n, selon performances de recherche en premier lieu quelle que soit l'université puis enseignement et soins

MCU-PH et PU-PH

- Puis le doyen ouvre le poste dans la discipline et possibilité d'un postulant extérieur (mutation)
- Puis en Avril n+1 examen dossier et audition par CNU de radiodiagnostic et imagerie médicale composé de 9 PU-PH et 9 MCU-PH élus par leurs pairs avec épreuve d'enseignement. Si OK nomination 1^o septembre n+1

MCU-PH

- A priori, activités de recherche ne justifiant pas PU-PH et en général pas d'HDR (Habilitation à Diriger des Recherches: formation d'élèves en master, theses de sciences...); MCU-PH peut ensuite postuler à emploi PU-PH
- 1 salaire U + emoluments H à peu pres identiques 27000 euros à 45000 euros bruts annuels (x 2)

PU-PH

- HDR obligatoire
- Au moins 8 publications A ou B 1° auteur
- Intégré dans unité de recherche
- Age moyen de nomination: 42 ans
- 1 salaire U + emoluments H à peu pres identiques 33000 euros à 55000 euros bruts annuels (x 2)

MCU-PH et PU-PH

- Prime de service public exclusif ou secteur libéral idem PH
- Gardes (pas de cotisation retraite et non incluses dans temps de travail): 480 euros/nuit
- Soumis à évaluations en terme de performance tous les 5 ans
- Progression des revenus à l'ancienneté pour emoluments H; systeme mixte avec evaluation par CNU (passage 1° classe ou classe exceptionnelle) pour salaire U

Assistants Hospitalo-universitaires

Salaire universitaire	Brut mensuel
Avant deux ans de fonction	1 386,00 €
Après deux ans de fonction	1 614,00 €
Salaire hospitalier	Brut mensuel
Avant deux ans de fonction	1 462,00 €
Après deux ans de fonction	1 703,00 €
+ Indemnité d'exercice public exclusif : 487,49 €	

Assistants spécialistes

Salaire	Brut mensuel
	2 623,90 €
+ Prime d'engagement à exercer à temps plein pendant 2 ans : 5 302,83 €	

Nouvelles mesures 2016

- Possibilité d'une troisième plage pour plateaux médico-techniques comptabilisée en heures jusqu'à 4 h: comptée comme un plage à partir de 4h
- Prime pour poste de PH en zone de tension démographique
- Augmentation de la prime d'exercice public exclusif prévue de 500 à 700 euros/mois
- Retraite 67 ans et possibilité prolongation de 3 ans sur volontariat